

Déclaration de YAOUNDE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Forum 2009 de la Concertation¹ des mutuelles de santé en Afrique, vient de se réunir à Yaoundé pendant deux jours entre le 30 septembre et le 1^{er} octobre, il a réuni près de 400 participants venant de 23 pays, dont 18 pays africains francophones et anglophones, » pour aborder trois thèmes essentiels :

- La mutualité et les conditions de son fonctionnement
- Les relations entre la mutualité et l'accès aux soins de santé de qualité
- La mutualité et l'assurance maladie universelle

Le Forum « **10 ans de mutualité en Afrique : réalité, tendances et enjeux** » avec l'appui de la Plate forme des promoteurs des mutuelles de santé du Cameroun, a été l'occasion de voir le mouvement mutualiste dans une perspective dynamique qui confirme l'expansion régulière des mutuelles de santé dans de nombreux pays cependant cette dynamique reste fragile car les conditions politiques, financières et humaines sont toujours insuffisamment rencontrées.

Au terme de ce Forum

- La Concertation considère que le développement des mutuelles de santé dont l'objectif principal est l'amélioration de l'accès de tous à la santé doit être basé sur les principes de solidarité, de justice sociale, de non-exclusion et de non lucrativité.

- La Concertation considère la mise en place de politiques incitatives indispensables pour permettre aux structures mutualistes d'évoluer dans un cadre législatif adapté qui favorise l'accès aux services de santé et à améliorer la qualité des soins.

Le Forum de la Concertation est un moment privilégié de rencontres entre les acteurs participant au développement du mouvement mutualiste et de la micro assurance, des pouvoirs publics et des organisations internationales. A travers ces échanges le Forum contribue également à la création d'opportunités en matière de coopération entre l'ensemble de ces acteurs. Ces collaborations et synergies contribuent à l'émergence et au renforcement du mouvement mutualiste et de la micro-assurance en Afrique. Ce 5^{ème} Forum s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'ensemble.

¹ www.concertation.org

Ayant constaté que :

- la santé est au cœur des Objectifs de Développement du Millénaire et est une priorité réaffirmée de l'Agenda international qui vise la réduction de la pauvreté et le développement économique et social,
- la santé est un droit humain fondamental et un bien public mondial qui ne peuvent être marchandisés,

Considère que : la couverture universelle est un objectif à long terme qui repose sur un consensus national et ne peut être atteint que par des étapes successives ainsi que par la mise en place de mécanismes de financement solidaire, durable et diversifié.

Considère que les mutuelles de santé constituent une réponse adéquate pour faire face et pour atteindre l'objectif de couverture universelle dans les pays à faible et moyen revenus et pour lequel la communauté internationale s'organise pour répondre par différentes initiatives, en vue notamment de promouvoir un socle de base de protection sociale.

Considère que la montée en puissance des mutuelles de santé et leur pérennité passent par une professionnalisation accrue de la gestion du risque financier et dans le management ainsi que par un mode de gouvernance transparent et fiable nécessaire pour la confiance des membres.

Considère que la mise en réseau des mutuelles de santé peut offrir les différents mécanismes nécessaires pour combattre les risques financiers, apporter une assistance technique et mettre en place des fonds de garantie et de réassurance ou pour développer une offre de santé

Considère que l'objectif de couverture universelle ne peut être atteint sans une réelle volonté politique et sans l'intervention financière de l'Etat qui doit être garant de la solidarité nationale et de l'offre de soins de qualité, les **mutuelles de santé** sont convaincues que chacun doit participer en fonction de ses capacités financières et doit bénéficier des prestations selon ses besoins.

Constata que si le manque de revenus apparaît comme le déterminant le plus lourd de la non adhésion, la mauvaise qualité des soins dissuade une partie de ceux qui auraient la capacité financière de le faire.

Constate que si les mutuelles de santé ont un pouvoir potentiel et parfois réel de négociation avec les prestataires et de contrôle des surfacturations dont sont victimes les patients, leur capacité d'agir sur l'accès de leurs membres à des soins de qualité est parfois limitée. **Les mutuelles de santé** ont à pallier la défaillance de services de santé publics qui sont majoritaires et se savent en position de monopole. Ces situations peuvent conduire les mutuelles de santé à devenir elles-mêmes prestataires de service.

Les mutuelles de santé rappellent qu'elles sont des sociétés de personnes à finalité sociale et non lucrative. Elles se caractérisent par l'autonomie de gestion, l'absence d'un actionnariat et l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Le contrôle démocratique de leur fonctionnement est exercé en priorité par le biais de leurs administrateurs élus. L'autonomie et la structure démocratique garantissent le dynamisme et le réajustement permanent des services en fonction des besoins réels. La participation des usagers (empowerment) étant un élément clef de la politique interne des mutuelles de santé.

Nous, mutualistes de tous les pays, encourageons les gouvernements à prendre toutes les initiatives nécessaires pour assurer l'information, la promotion et le développement des mutuelles de santé en ce compris par un cadre institutionnel et législatif clair et demandons aux organisations internationales de maintenir leur engagement financier afin de répondre aux besoins de ce développement.

Coheur Alain

Président du Forum de la Concertation